

2, rue des Barons de Fleckenstein  
BP 30019  
67250 SOULTZ-SOUS-FORÊTS  
Tél. : 03 88 80 40 42  
[mairie@soultzsousforets.com](mailto:mairie@soultzsousforets.com)

**ARRETE N° 67/2025**  
**REGLEMENTANT L'OUVERTURE DES COMMERCES**  
**LES DIMANCHES 30 NOVEMBRE, 7, 14 et 21 DECEMBRE 2025**

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU les dispositions du code du travail particulières aux Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et notamment l'article L3134-4,
- VU le statut départemental du 8 décembre 2016 relatif à l'ouverture des exploitations commerciales les dimanches et jours fériés dans le Bas-Rhin,
- VU l'accord collectif territorial du 6 janvier 2014 ainsi que son avenant du 29 avril 2016 relatif aux contreparties accordées aux salariés dans le cadre des dérogations au repos dominical dans le secteur du commerce,
- VU le courrier de l'association des maires du Bas-Rhin du 29 septembre 2025 évoquant une réunion de bureau du 12 septembre 2025, autorisant l'ouverture des commerces jusqu'à quatre dimanches de l'Avent,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont autorisés à exercer leur commerce et à employer des salariés, TOUS LES COMMERCANTS de la Ville de Soultz-sous-Forêts, **les dimanches 30 novembre et 7 décembre 2025 de 11 h 30 à 19 h 00, le dimanche 14 décembre 2025 de 10 h 00 à 19 h 00 et le dimanche 21 décembre 2025 de 9 h 00 à 19 h 00.**

**Article 2 :** Les magasins de vente au détail alimentaire sont en outre autorisés à employer du personnel volontaire les 4 dimanches susmentionnés 1 heure 30 avant l'ouverture au public, pour permettre l'achalandage de rayons en produits frais et périssables.

**Article 3 :** Les heures effectuées devront être compensées et rémunérées conformément aux dispositions du droit local et des conventions collectives.

**Article 4 :** Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Article 5 :** Le présent arrêté, sera affiché en mairie et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau - Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Procureur de la République de Strasbourg,
- Monsieur le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Bas-Rhin,
- Monsieur le Président du Groupement Commercial du Bas-Rhin,
- Archives mairie.



Christophe SCHIMPF,  
Maire de Soultz-sous-Forêts :